



## **COMPTE RENDU CAPC N°6**

### **Recours en évaluation du 3 février 2015**

#### **Ordre du jour**

- Approbation du règlement intérieur représentant la nouvelle commission des ACP1, ACP2 et AC1/AC2.
- Approbation des Procès-verbaux.
- Titularisation d'agents de constatation stagiaires de deuxième classe et d'agents de constatation de deuxième classe recrutés dans le cadre du dispositif PACTE.
- Titularisation d'agents de constatation stagiaires de première classe.
- Examen de trois demande de détachement dans le corps des personnels de catégorie C de la DGDDI(formation restreinte).
- Examen des demandes en révision des cadences d'avancement des agents de constatation de première classe(AC1), agents de constatation principaux de deuxième classe(ACP2) et agents de constatation principaux de première classe(ACP1) au titre de l'année 2014(formations restreintes).

Seul le SNAD CGT a lu une déclaration liminaire reprise ci-dessous

Réponse du président qui nous assure que la douane participe à l'action de lutte contre le terrorisme, en effet deux terroristes de la filière belge ont été arrêtés grâce à un contrôle de routine d'une escouade de la surveillance à Modane. Notre action est évidente. Il nous assure que 70 emplois sur deux ans vont être créés afin de lutter contre le terrorisme.

Le SNAD-CGT demande pourquoi les escouades n'ont pas eu des infos rapides du plan Epervier lors des attentats.

Il nous rappelle aussi que la CAP centrale a un rôle de correcteur des erreurs de la notation, qui est et reste un exercice individuel ( pratique qui ne se fait pas dans toutes les DI) et non collectif.

## **I- Approbation du règlement intérieur représentant la nouvelle commission des ACP1,ACP2 et AC1/AC2**

VOTE → POUR

Le SNAD-CGT demande plus de droit pour les CAPLI. Dans certaines DI il y a plus de distances et plus de dossiers. Un titulaire n'as pas le temps de tout traiter. On demande un réexamen des droits en GT gestion.

## **II-Approbation des Procès-verbaux**

Vote pour l'approbation des procès verbaux des 19.12.2013,03.04.2014 et 28.05.2014

VOTE→ POUR

## **III- Titularisation d'agents de constatation stagiaires de deuxième classe et d'agents de constatation de deuxième classe recrutés dans le cadre du dispositif PACTE**

VOTE→ POUR (9 agents) avec explication de vote :on approuve la titularisation mais on est contre la méthode de recrutement (le PACTE).

## **Titularisation d'un dossier recruté au titre de l'art.60**

VOTE→ POUR

## **IV-Titularisation d'agents de constatation stagiaires de première classe.**

VOTE→ POUR

## **V-Examen de trois demande de détachement dans le corps des personnels de catégorie C de la DGDDI(formation restreinte).**

VOTE→ POUR

## **VI-Examen des demandes en révision des cadences d'avancement des agents de constatation de première classe(AC1), agents de constatation principaux de deuxième classe(ACP2) et agents de constatation principaux de première classe(ACP1) au titre de l'année 2014(formations restreintes).**

Dotation 2015 → 73 mois (reliquat 2013:42 mois plus dotation 2014: 31 mois)  
27 dossiers présentés

## **Pour l'année 2014 et un dossier restant de 2013 :**

-Agents de constatation : 6 dossiers étudiés en séance.

5 sur le cadencement et 1 sur la phraséologie

4 dossiers ont obtenu 1 mois

Vote CGT → POUR

1 dossier a vu son cadencement maintenu.

Vote CGT → CONTRE

1 dossier concernant la modification phraséologique n'a pas obtenu satisfaction.

Vote CGT → CONTRE

-Agents de constatation principal de seconde classe : 7 (2014) + 1 (2013) dossiers étudiés en séance.

2 dossiers ont obtenu 1 mois

Vote CGT → POUR

6 dossiers n'ont pas obtenu gain de cause

Vote CGT → CONTRE

-Agents de constatation principal de première classe : 13 dossiers étudiés en séance.

6 dossiers ont obtenu 1 mois

Vote CGT → POUR

7 dossiers n'ont pas obtenu gain de cause

Vote CGT → CONTRE

27 dossiers traités, 11 mois ont été distribués il reste donc 62 mois pour les CAPC à venir.

## **INFORMATIONS**

Le président nous a précisé concernant les listes d'aptitudes que les mois de réduction ne sont pas le seul critère retenu mais qu'il fallait regarder le dossier des agents individuellement (polyvalence, appréciations phraséologiques sur une dizaine d'années...)

Concernant l'accompagnement social, le président nous informe qu'une réversion automatique au sein des services locaux du MINEFI s'effectuerait dès lors que plus aucune résidence douanes(OP/CO,AG,SURV) dans la branche d'appartenance de l'agent n'existerait dans le département.

Les élus du SNAD CGT en centrale pour la catégorie C restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vos représentants SNAD CGT

Dominique BRU, Jacky KARPOUZOPOULOS, Arnaud ETCHEGARAY, Émilie ROY, Magali GROUSSOT, Frédérique LORENZ, Jean-Louis HENRY, Gioacchino GARULLI